

SERVICE ACCUEIL HANDICAP

Le SAH **accueille, conseille et accompagne de manière personnalisée** chaque étudiant en situation de handicap.

- Aménagement des études et des examens
- Aides humaines, techniques et pédagogiques
- Accompagnement à l'insertion professionnelle
- Accessibilité des bâtiments et des enseignements
- Accompagnements dans les démarches administratives
- Vie étudiante, prestations sociales, logement, transport

CONTACT

Téléphone : 04 76 74 85 75

Mail : accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr

Site internet

> handicap.univ-grenoble-alpes.fr

DEMANDER UN AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES : PAEH

PAEH - Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap pour le cursus et / ou examen

1. Faire sa demande d'aménagement en ligne sur le site du SAH
2. Obtenir son avis médical auprès du médecin du centre de santé universitaire
 - Centre de Santé Universitaire de Grenoble :
 - Centre de Santé jeunes Valence :
 - > etudiant.univ-grenoble-alpes.fr
3. Obtenir son plan d'accompagnement - PAEH - auprès du SAH
4. Transmettre son PAEH à sa composante et obtenir la notification de décision d'aménagements en fonction des possibilités offertes par le règlement des études.

> handicap.univ-grenoble-alpes.fr

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le SAH **accompagne également les étudiants pour leur insertion professionnelle tout au long du cursus**, en complément des services de la DOIP et des référents au sein de votre composante :

- Conseils pour la recherche de stages et d'emplois
- Préparation aux entretiens
- Suivi personnalisé des périodes de stages en entreprises
- Aide à la rédaction de lettres de motivation et CV
- Mise en relation avec des professionnels
- Informations sur le statut de travailleur handicapé

ACCESSIBILITÉ

Le SAH oeuvre pour l'accessibilité des bâtiments d'enseignement, de restauration, aux logements ainsi qu'aux ressources et outils pédagogiques.

Des dispositifs peuvent être mis en place pour faciliter le parcours universitaire de l'étudiant :

- Accès à des ouvrages numériques
- Amplificateurs audios
- Mobilier réglable

LOGEMENTS ADAPTÉS

Le **CROUS Grenoble Alpes** propose des chambres et des studios accessibles et adaptés. Pour s'informer sur ses droits et bénéficier de ces logements :

> crous-grenoble.fr

Au sein de la **résidence des Taillées** le **Foyer Logement Prélude de la FSEF** propose 20 logements adaptés qui, grâce à leur domotisation et à la présence d'aide humaine 24 h sur 24, peuvent accueillir des étudiants handicapés dépendants.

> foyer.prelude.free.fr

BOURSES ET PRESTATIONS SOCIALES

Le SAH accueille une assistante sociale du CROUS dédiée au suivi des étudiants en situation de handicap. Elle **accompagne les étudiants dans leurs démarches de demande de bourses ou de prestations sociales**.

Des **aides spécifiques** sont possibles pour les étudiants en situation de handicap, le SAH peut vous conseiller
> handicap.univ-grenoble-alpes.fr

TRANSPORT

Les Conseils Départementaux peuvent prendre en charge, sous conditions, les frais de transport des étudiants en situation de handicap. La demande se fait en ligne sur le site du SAH.

L'ensemble des réseaux Mréso et Citéa sont accessibles aux étudiants en situation de handicap.

> handicap.univ-grenoble-alpes.fr

ACTIVITÉS ET LOISIRS

SPORT : Le **SUAPS** propose des activités adaptées à votre handicap en formation **notée ou non notée**. Les associations étudiantes notamment, organisent également des activités handisport tout au long de l'année.

CULTURE ET VIE ETUDIANTE

De nombreuses manifestations culturelles et initiatives étudiantes ont lieu au cours de l'année universitaire : concerts, spectacles, conférences, animations...

Tous les équipements culturels, BU, Espace Vie Etudiante (EVE), espaces scéniques du Crous (Aparté, Aquarium) sont munis d'accès PMR.

Pour consulter **toutes les activités proposées sur les campus et être au courant des événements**, rendez-vous sur **Le Portail étudiant**

> etudiant.univ-grenoble-alpes.fr

Ou sur l'application mobile :

> **Campus UGA**

MA COUVERTURE SANTÉ, MON BIEN ÊTRE ! S’AFFILIER, SE SOIGNER

LA SECU ? L’ASSURANCE MALADIE ?

La sécurité sociale est un système de protection collectif contre les risques sociaux liés à la maladie, la maternité, la paternité, aux accidents du travail...

L’assurance maladie est une branche de la sécurité sociale, qui permet la prise en charge des dépenses de santé et garantit l’accès aux soins.

L’AFFILIATION ?

De 16 à 18 ans :

Vous restez assuré au régime de sécurité sociale (général, agricole ou autre spécifique) d’un ou de vos deux parents.

Aucune démarche n’est à effectuer.

À partir de 18 ans :

Vous devenez un assuré autonome au régime de sécurité sociale d’un ou de vos deux parents.

Dans l’année de votre majorité, votre organisme de sécurité sociale vous contactera afin de communiquer un Relevé d’Identité Bancaire et procéder à une mise à jour de votre carte VITALE.

> ameli.fr (Pour le régime général)

> Application mobile Ameli

Étudiants internationaux

- Européens, Suisses et Québécois n’ont pas à s’affilier en France à condition d’être en possession de la Carte Européenne d’Assurance Maladie (CEAM)

- Les étudiants Hors UE/EEE s’affilient à la PUMA en ligne :

> etudiant-etrananger.ameli.fr

Plus d’info :

international.univ-grenoble-alpes.fr

SE FAIRE SOIGNER

Présenter sa carte VITALE

La carte Vitale contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé.

Déclarez votre médecin traitant !

Obligatoire pour les consultations médicales, il faut le déclarer en remplissant un formulaire avec son médecin. Dans le cas contraire, des tarifs plus élevés sont appliqués ou les remboursements sont réduits.

Se faire rembourser

Votre organisme de sécurité sociale assure le remboursement des soins pour partie. L’assuré doit s’acquitter du reste à charge s’il ne dispose pas de mutuelle.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OU MUTUELLE

Elle n’est pas obligatoire mais **fortement conseillée** car elle prend en charge tout ou partie des frais non couverts par la sécurité sociale. Elle donne droit également au tiers-payant (Pas d’avance de frais).

Laquelle choisir ?

Comparer selon vos besoins : lunettes, dentiste, contraception... également services associés (Responsabilité civile, Assurances habitation...).

À NOTER : Il est parfois plus intéressant de rester couvert par la mutuelle de ses parents.

Petit glossaire

Tiers-Payant : permet, sous certaines conditions, de ne pas faire l’avance des dépenses de santé

CPAM : Caisse Primaire d’assurance Maladie, principal organisme de sécurité sociale, il gère les assurés relevant du régime général

MSA : Régime de sécurité sociale agricole,

PUMA : Protection Universelle Maladie

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

En cas de difficulté financière, il est possible de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous condition de ressources. Se renseigner auprès de la CPAM ou sur : ameli.fr

CENTRES DE SANTÉ ÉTUDIANTS

Gratuit pour les étudiants, des consultations de médecine générale et des consultations spécialisées : médecine du sport, psychologie, sophrologie, hypnose, TCC (thérapies comportementales et cognitives), diététique, formation en secourisme, Centre de santé sexuelle : gynécologie, sexologie, dépistage IST (Infection Sexuellement Transmissible), contraception, IVG (Intervention Volontaire de Grossesse) médicamenteuse, écoute et accompagnement.

GRENOBLE

Centre Santé Étudiants

MUSE - 80 allée Ampère
38400 Saint Martin d’Hères
Tram B, C station Gabriel Fauré - MUSE
ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h SAUF mardi (13h-17h)

Prendre RDV en ligne

> etudiant.univ-grenoble-alpes.fr

VALENCE

Centre Santé Jeunes

Maison de l’étudiant Drôme-Ardèche
13-15, Place Latour-Maubourg
Valence

> etudiant.univ-grenoble-alpes.fr

Des actions de préventions sont proposées tout au long de l’année par le centre de santé appuyé par les étudiants en lien avec la CPAM.

 [@ers.grenoble](https://www.instagram.com/ers.grenoble)

